

Programme National de Pilotage – Colloque national organisé par la DGESCO et l'ESEN
18 et 19 Mai 2009 – École supérieure de l'éducation nationale

Atelier déficience auditive / EPS

Sommaire

1) Déficience auditive : loi du 11 février 2005 et ses décrets.....	p. 1
2) Une certification pour les enseignants du second degré : le 2CA-SH	p. 1
3) La Communication	p. 3
4) Bibliographie et Sitographie	p. 5
5) Réflexion sur EPS/Surdité	p. 6

1) Déficience auditive – loi du 11 février 2005 et ses décrets

- La langue des signes française (LSF) est reconnue comme une **langue à part entière** (*loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*) ;
- **liberté de choix** entre une communication bilingue : LSF et langue française et une communication en langue française (*décret n° 2006-509 du 3 mai 2006, relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds*) ;
- arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la **dispense de certaines épreuves de langue vivante du Bac général ou technologique** pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs ;
- **enseignement de la langue des signes française à l'école primaire** : arrêté du 15 juillet 2008 (J.O. du 13 août 2008) ;
- circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008 relative aux **conditions de mise en œuvre du programme de la LSF à l'école primaire** ;
- **une définition du bilinguisme** retenue par les membres du groupe d'experts désignés par le ministère de l'Éducation nationale (*SCEREN CNDP 2008*)

2) 2CA-SH : Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap

2.a) Le recrutement

Académique, dans le cadre d'un schéma prévisionnel des formations établi en fonction de l'analyse des besoins de scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

2.b) La formation

- **Durée**

150 heures réparties sur 1 ou 2 années, 3 au maximum, mais le plan de formation peut permettre d'effectuer l'intégralité du cursus en 1 seule année scolaire (situation actuelle).

La formation se déroule en **plusieurs sessions** réparties au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire. La durée minimale d'une session est d'une semaine.

- **Contenus**

Il est structuré en *modules* de 25 à 50 heures, définis par options et répartis en **3 trois unités de formation** ([article 2](#) de l'[arrêté du 5 janvier 2004](#)) :

- **UF1** : *pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.* C'est la plus importante : 100 heures ;
- **UF2** : *pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluri catégorielle ;*
- **UF3** : *pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.*

Les contenus sont détaillés par la [circulaire n°2004-026 du 10 février 2004](#) complétée, pour ce qui est du 2CA-SH, par la [circulaire n°2004-103 du 24 avril 2004](#).

- **Les plans de formation**

Ils sont élaborés par les IUFM, le CNEPEI et habilités annuellement par une commission nationale.

- **Les lieux de formation**

Académique, inter académique ou national selon les options.

- **Les options différentes selon le type des besoins des élèves**

([Arrêté du 5 janvier 2004](#))

Les options E et G ne sont pas ouvertes pour le 2CA-SH, faute de RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) dans l'enseignement secondaire.

- **Option A** : enseignement et aide pédagogique aux élèves *sourds ou malentendants* ;
- **option B** : enseignement et aide pédagogique aux élèves *aveugles ou malvoyants* ;
- **option C** : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une *déficience motrice grave* ou un *trouble de la santé* évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- **option D** : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des *troubles importants des fonctions cognitives* ;
- **option F** : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des *établissements régionaux d'enseignement adapté* et des *sections d'enseignement général et professionnel adapté*.

- **La mise en situation**

Le temps en milieu scolaire se rajoute à l'emploi du temps des enseignants si, dans leur classe, ils n'ont pas d'élèves concernés par l'option choisie. Chaque enseignant se charge de trouver un lieu d'accueil pour effectuer des observations et réaliser son mémoire, avec l'accord de l'IPR ASH.

Pendant les temps de mise en situation professionnelle devant les élèves, un **accompagnement et un suivi** doivent être assurés, en concertation, par les inspections concernées et par les centres de formation.

2.c) L'examen ([arrêté du 5 janvier 2004](#))

Il comporte **deux épreuves consécutives** :

- **Une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes,**

dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien. Cette épreuve doit permettre d'évaluer en situation professionnelle les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations nécessaires aux besoins éducatifs particuliers des élèves, ainsi que sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

L'entretien doit permettre au candidat de justifier le choix de ses démarches en mettant en valeur les adaptations proposées et de rendre compte des modalités du travail au sein d'une équipe pluri catégorielle interne à l'établissement, ainsi que des partenariats externes qu'il est possible ou nécessaire de mettre en pratique.

- **Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel**

Le mémoire professionnel (30 pages maximum) témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

Pour chaque candidat, **le jury** comprend une **commission** composée de 3 personnes :

- un inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant ;
- un inspecteur chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ayant acquis une compétence dans ce champ, ou un enseignant titulaire du 2CA-SH ;
- un spécialiste de l'option concernée : soit professeur ou responsable de la formation du 2CA-SH d'un Institut universitaire de formation des maîtres, soit professeur ou inspecteur du Centre national d'étude et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI).

La passation des épreuves de certification se déroule à *partir du troisième trimestre de l'année scolaire et avant la fin de l'année civile.*

2.d) Inscriptions

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de leur académie en fonction de l'option choisie et selon le calendrier établi par le recteur. Le recteur arrête en ce qui le concerne la liste des candidats admis à se présenter.

Durant le mois de juin, après l'information pour les enseignants¹, les services du rectorat procèdent à l'appel et au recueil des candidatures pour la formation.

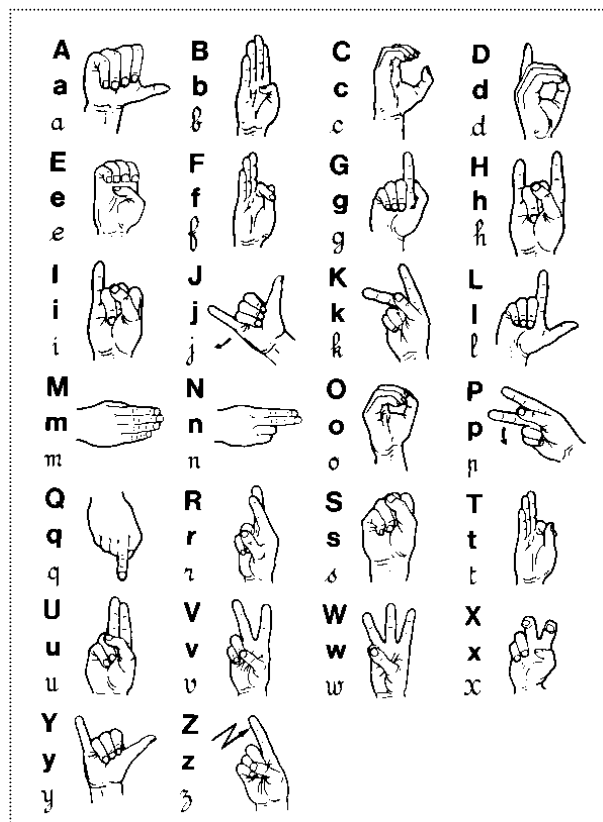
Celles-ci doivent être accompagnées de l'avis du chef d'établissement, clairement renseigné sur le calendrier et sur les contraintes de la formation, afin qu'il puisse organiser le service en conséquence.

3) La communication

Voir pour comprendre
Attirez l'attention et exprimez-vous chacun à votre tour sans couper la parole à votre interlocuteur
Éliminez les bruits de fond afin d'éviter de parler dans le brouhaha
Présentez votre visage à la lumière, bien visible , face à l'interlocuteur
Parlez à un rythme régulier, à voix normale, sans exagérer l' articulation , en restant naturel
Employez un vocabulaire simple, évitez les abréviations
Utilisez d'autres termes si vous n'avez pas été compris
Écrivez les noms propres, techniques ...

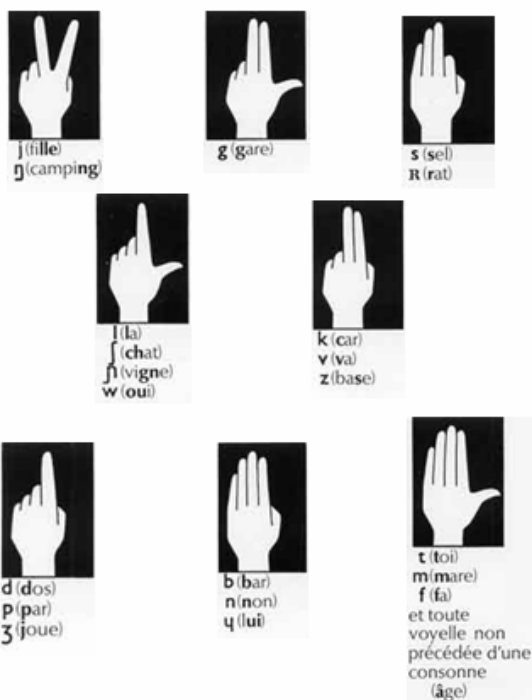
¹ Il s'agit d'un bulletin officiel (informations générales) et d'un bulletin académique (dossier de candidature à remplir : coordonnées personnelles, compétences, lettre de motivation, avis du chef d'établissement à adresser par voie hiérarchique à la DAFIP : délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique)

3.a) La dactylogologie en LSF (Langue des Signes Française)



3.b) Le LPC (Langage Parlé Complété) : outil de communication

Les 8 configurations des doigts pour coder les consonnes



Les 5 positions de la main pour coder les voyelles



Sources : <http://infosounds.france.com>

4) Bibliographie et Sitographie sur la surdité (liste non exhaustive)

- **Sites internet**
 - <http://pourtous.lesite.tv/presentation2.cfm>
Proposé par France 5 et le SCÉREN-CNDP, le site.tv est le 1^{er} site internet de vidéos pédagogiques à la demande, destiné aux enseignants et aux élèves. Visionnage de plus de 600 minutes de vidéos éducatives sous-titrées et synchronisées sur un même écran avec des vidéos en LSF (Langue des Signes Française) et LPC (Langage Parlé Complété)
 - www.france5.fr/oeil-et-main/
 - <http://www.ressources-lsf.cndp.fr/>
 - <http://surdite.lsf.free.fr> ou <http://www.sourds.info>
 - www.visuel-lsf.org
 - <http://www.ardds.org/>
 - www.visuf.org
 - www.alpc.asso.fr
 - www.benoitvirole.com ...
- **EPS**
 - SEGUILLON D., *Intégration, Surdité, EPS* dans Handicapés physiques et inaptes partiels en EPS, Dossier EPS n° 23, 1994 ou article dans la revue EPS n° 266.
 - TOLOT S ; et CHAPELAIN Y., *Voile et élèves déficients auditifs* dans la Revue EPS n° 266, juillet-août 1997, mais aussi "La pratique sportive des sourds", "L'avis d'un orthophoniste"...
- **Milieu scolaire**
 - TAGGER, Nicole. – *Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive*. 2^e éd. – Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2001.
 - TAGGER, Nicole. – *La communication avec un jeune sourd. Petit manuel à l'usage des enseignants qui accueillent un déficient auditif dans leur classe*. – Lyon : Presse Universitaire de Lyon, 1994. (Éthologie et psychologie des communications).
 - Handiscol' : *Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive*, Nov 2001.
- **Parents**
 - *La surdité de l'enfant*. Guide pratique à l'usage des parents, Ed INPES, Oct 2005.
 - *C'est quoi la surdité ?*, ACFOS.
- **Associations**
 - URAPEDA : Union Régionale des Associations des Parents d'Enfants Déficients Auditifs
- **Lecture**
 - Boutique spécialisée sur la surdité : Sourdcom
- **Réflexions**
 - *Surdités, accessibilité et illettrisme* de Marc RENARD, Édition ARDDS dans Sourds et malentendants : entre intégration et droit à la différence... un conflit d'objectifs ? Les cahiers de l'Actif – N°298-301
- **Bandes dessinées**
 - *Léo, l'enfant sourd* – Yves LAPALU, Éditions ARDDS, 1998
- **Blagues**
 - *Sourd, cent blagues* - Tome 2 - Texte de Marc Renard, Dessins d'Yves LAPALU, Editions ARDDS, 2000
- **Romans**
 - *Le cri de la mouette* - Emmanuelle LABORIT, Éditions Robert Laffont, Collection Vécu, 1994.
 - *Psychologie de la surdité* - Benoît Virole, Éditions De Boeck Université, 1996.
 - *Dictionnaire Bilingue, LSF/Français*, Ed IVT, Janvier 2008.

5) Les pratiques en EPS : éviter de placer l'élève en situation de handicap

- **Émission et réception du message**
- **Établir un dialogue enseignant/élève, entre élèves**
 - Mode de communication/compétences de chacun : élève malentendant, élève entendant, enseignant (2CA-SH et/ou expérience personnelle) ;
 - lecture labiale/disposition phonologique, fatigue ;
 - passage par le dessin, des schémas, l'écrit/niveau de syntaxe, vocabulaire, connaissances générales, abstraction ;
 - utilisation de la mimo-gestualité/enrichissement de la langue ;
 - démonstration/moment de l'apprentissage/acteur de ses apprentissages ;
 - nouvelles technologies/temps, moyens ;
 - gestion de la parole en grand groupe ;
 - *réinvestissement* pour les autres élèves (entendants).
- **Sécurité**
 - Port des appareils auditifs/APSA ;
 - espace de pratique ;
 - traitement de l'information : signaux auditifs/signaux visuels... ;
 - rôle des autres élèves ;
 - autres personnels.
- **Consignes**
 - Vocabulaire/repérage des éléments pertinents ;
 - compréhension ;
 - reformulation.
- **Des modalités d'acquisition des contenus d'enseignement**

Contenus d'enseignement / APSA / programmation d'APSA / compétences...

 - Nombre d'informations à traiter/espace, temps, interactions liées aux caractéristiques de l'APSA : sports collectifs... ;
 - bruit généré par la pratique de l'activité : tennis de table... ;
 - l'analyse du milieu de pratique/mode visuel, auditif : escalade, course d'orientation.

L'imitation : le faire et le comment faire...

 - Perception des critères de réussite/APSA : concret, visuel... ;
 - liaison entre l'action, la réception de l'information ou la communication/APSA : décalage, interférence avec une autre action, connaissance des résultats immédiate/différée ;
 - répétition de la tâche.

Acquisition de vocabulaire/APSA : compétences

 - Vocabulaire existant ;
 - construction du vocabulaire/APSA mais attention à l'interférence avec les signes de la LSF ;
 - appel à une personne spécialisée.

Les groupes d'élèves...